



CDHP

(Comité de Défense, de Promotion et de Développement Des Services Publics)
Association Loi 1901

Comité de Défense de l'Hôpital Public

Espace Boris Vian, 27 rue des Faucheroux

03100 MONTLUÇON

Blog: <http://cdhp.over-blog.com/>

Madame Mallot Bernadette
Directrice du Centre Hospitalier de
Montluçon

Copie à : Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes

Médias du bassin Montluçonnais

Madame la Directrice,

Nous avons entendu ce matin mercredi 28 octobre votre interview sur une radio locale de Montluçon. Parmi les différentes informations que vous livrez, vous indiquez qu'un certain nombre d'agents du Centre Hospitalier ont été testés positifs au coronavirus, et que parmi ceux-là, ceux qui sont a-symptomatiques sont priés de continuer à assurer leur service dans l'Hôpital.

C'est avec stupeur et grande inquiétude que nous avons appris cela.

En effet, parmi les différentes recommandations des Pouvoirs Publics envers la population pour tenter d'enrayer la progression du virus (port du masque, lavage fréquent des mains, distanciation physique), le principe de l'isolement des personnes testées positives au coronavirus est un élément très important. Ainsi, dans les entreprises, dans les Fonctions Publiques (l'Education Nationale par exemple), ces principes sont respectés.

Un Hôpital accueille des personnes fragilisées par des pathologies, dont certaines peuvent être considérées à risque. Mettre ces patients dans une situation de danger avéré, puisqu'on nous a expliqué que les gens testés positifs sont à l'évidence des contaminants potentiels, nous paraît très grave.

Il semble qu'une partie de la population, encore aujourd'hui, n'intègre pas suffisamment l'absolue nécessité de respecter les gestes barrières et les autres mesures de protection. Des efforts de communication doivent être encore déployés pour que tout le monde comprenne qu'il faut se protéger et protéger les autres. Que vont penser les sceptiques en apprenant qu'à l'Hôpital de Montluçon les mesures d'isolement des personnes contaminées n'ont pas cours ?

Lors de votre intervention, vous indiquez que cette situation est le résultat de manque de personnels. Effectivement, des années de suppressions de postes conduisent à cette situation dégradée et il faut d'urgence renforcer les équipes. Mais cela ne signifie pas qu'il faille ignorer les principes de base de protection.

Le CDHP exige, dans l'intérêt des usagers que nous défendons, que les agents contaminés ne soient pas obligés de travailler au Centre Hospitalier pendant la période d'isolement (1 ou 2 semaines, selon ce qui est préconisé par les autorités pour qu'il ne soient plus contaminants).

Espérons que le bon sens et surtout l'esprit de responsabilité l'emporteront dans vos prochaines décisions, dans le cas contraire nous nous réservons la possibilité d'intenter une action judiciaire pour mise en danger de la vie d'autrui!

Dans l'attente d'une réponse, recevez, Madame la Directrice, nos salutations distinguées.

Pour le CDHP, Pierrette Guichon, Présidente